



*Carlos Jaime président
de la Commission Santé
Numérique du pôle de
compétitivité francilien
Medicen*

LA FRANCE, FUTURE CHAMPIONNE DE LA E-SANTÉ ?

Directeur Général de l'éditeur InterSystems, Carlos Jaime préside également la Commission Santé Numérique du pôle de compétitivité francilien Medicen. Il a à ce titre été désigné par le Conseil National du Numérique pour piloter un groupe de travail autour du développement économique des entreprises en France et à l'international. Ce fin connaisseur de l'écosystème de la e-santé nous livre son constat et quelques pistes de réflexion.

Par Joëlle Hayek

“IL N’EXISTE TOUJOURS PAS DE RÉEL BUSINESS MODEL AUQUEL LES ENTREPRISES DE LA E-SANTÉ POURRAIENT SE RÉFÉRER.”

Pouvez-vous, pour commencer, nous présenter le groupe de travail que vous pilotez au sein du Conseil du Numérique en Santé ?

Carlos Jaime : Celui-ci s’attachera à identifier les freins majeurs au développement national et international des entreprises du numérique en santé basées en France. Il s’agira, plus concrètement, de mettre en lumière les verrous spécifiques au marché français, afin de profiter pleinement de la dynamique positive initiée par le programme « Ma Santé 2022 ». Chaque groupe de travail a ainsi présenté une feuille de route le 20 février dernier avec trois propositions concrètes, dont au moins une réalisable à l’été 2020.

Justement, quel regard y portez-vous sur l’écosystème de la e-santé en France ?

Je commencerai par souligner le haut niveau de maturité des solutions arrivant actuellement sur le marché : les entreprises ont désormais une meilleure compréhension des enjeux, des attentes sur le terrain et de l’environnement réglementaire. Mais il n’existe toujours pas de réel business model auquel elles pourraient se référer. Dans leur très grande majorité, les entreprises émergentes peinent à vivre de leur activité, seules les applications liées à l’observance médicamenteuse ou à l’utilisation d’un dispositif médical parviennent à tirer leur épingle du jeu. Le marché est globalement maintenu sous perfusion grâce aux nombreuses subventions publiques...

Quels sont à votre sens ici les principaux enjeux ?

Le marché tricolore de la e-santé est d’abord trop atomisé : plutôt qu’être intégrés à des appels à projets nationaux, les usages font pour l’essentiel l’objet de POC (*Proof of Concept*, ou démonstration de faisabilité). Ce terrain de jeu limité ne favorise pas le développement économique des porteurs de projets. Leur pérennité passe inévitablement par une expansion, au mieux en Europe, dans l’idéal aux États-Unis où le marché est plus vaste et la réglementation moins contraignante. C’est d’ailleurs là le deuxième verrou : en France, la barrière réglementaire pour pénétrer le marché est très élevée. Le processus devrait encore s’alourdir avec l’entrée en vigueur, le 26 mai 2020, du nouveau

règlement européen 2017/745, qui imposera le marquage CE des logiciels en tant que dispositifs médicaux de classe 2A et 2B.

La réglementation continuera donc de se durcir.

En y ajoutant la certification ISO 13485 relative aux systèmes de management de la qualité des dispositifs médicaux, le RGPD et toutes les procédures d’évaluation continue, la barrière réglementaire sera quasi-infranchissable pour les petites entreprises et les start-ups. Avec le risque que ne subsistent, à terme, que les gros acteurs et ceux à taille intermédiaire. L’écosystème que nous avons réussi à maintenir ces dernières années pourrait alors s’écrouler. Parmi les autres verrous spécifiques au marché français, citons une sensibilisation moindre des citoyens aux outils de prévention thérapeutique – peut-être à mettre en regard avec notre système de santé pris en charge par la solidarité nationale –, ou encore la nécessité, pour un éditeur, d’être référencé par les centrales d’achat pour véritablement pénétrer le marché hospitalier. Ce sont autant d’axes d’amélioration potentiels.

Quelles pistes préconisez-vous ?

Outre une meilleure lisibilité de la réglementation, des modalités de financement et, plus globalement, de l’écosystème dans son ensemble, il nous semble impératif de mettre en œuvre des outils opérationnels qui permettront d’accompagner et d’accélérer le développement technologique et économique de nos entreprises. Les premiers bénéficiaires seront ici nos concitoyens, qui pourront alors bénéficier des solutions et des innovations nées en France. Pourquoi ne pas prendre exemple sur le modèle israélien, en créant un incubateur national au sein duquel les acteurs pourront croître dans un cadre bienveillant ? La France ne pourra concurrencer ni les États-Unis en termes de taille de marché, ni la Chine sur le plan des investissements. Mais notre pays peut devenir celui qui matérialise l’excellence du numérique en santé, en se donnant les moyens de créer une véritable filière industrielle.

Nous l’avons déjà fait dans d’autres domaines.

C’est effectivement un défi que la France a su relever dans le domaine de la gastronomie : nous avons construit des infrastructures pour

former à l’excellence, un cadre pour stimuler les vocations, un système vertueux où ceux qui ont réussi accompagnent le développement des nouvelles pépites. Appliquons cette approche à la e-santé ! Le contexte s’y prête grâce au programme « Ma Santé 2022 » : pour la première fois, la e-santé fait l’objet d’une vision et d’une feuille de route claires, portées par des personnalités bien au fait des enjeux. Les fondations de l’écosystème sont en train d’être coulées, avec un code d’urbanisation lisible, un cadre d’interopérabilité opposable, et des outils qui permettront une meilleure prise en charge des patients – bouquet de service, Espace Numérique de Santé, Health Data Hub, DMP nouvelle génération, ... La dynamique est bel et bien là. Reste à créer un cadre suffisamment agile pour que les acteurs du marché puissent développer des usages en adéquation avec les attentes des professionnels de santé et des patients. C’est justement notre ambition au sein de ce groupe de travail. ●

Et côté InterSystems ?

« L’année 2020 démarre sous de très bons auspices pour InterSystems. Le déploiement du Dossier Patient Informatisé TrakCare à l’Hôpital Américain de Paris est un réel succès, et le projet se poursuit avec l’équipement des consultations externes et le développement de nouveaux usages avant et après l’hospitalisation. Sur un autre registre, InterSystems lance Iris for Health 2020.1, une nouvelle base de données multimodale comprenant de nouvelles briques API pour le machine learning : les autres acteurs du marché pourront ainsi disposer d’un socle puissant afin de couvrir tous les périmètres du traitement de la donnée. Cette technologie, qui permet une distribution sur plusieurs Cloud en simultané, renforce en outre la sécurité des données et la souveraineté nationale en terme de gestion de la data. Elle équipe déjà notre DPI TrakCare et notre plateforme territoriale HealthShare », explique Carlos Jaime.